

DATES ET DURÉE DE LA RÉSIDENCE

La résidence est d'une durée de trois mois. Elle se déroulera d'octobre à décembre 2018. Durant cette période, l'artiste est tenu d'être présent pour profiter pleinement des conditions qui lui sont allouées.

DATES ET DURÉE DE L'EXPOSITION

L'exposition aura lieu en janvier/février 2019 (dates à définir).

MODALITÉS DE SÉLECTION

La sélection aura lieu le mercredi 19 septembre 2018. Elle sera effectuée par un jury composé de professeurs et de la direction. L'artiste sera sélectionné en fonction de la qualité de son travail plastique, de la singularité de sa démarche artistique et de son projet de résidence. Le jury sera attentif aux liens que l'artiste établit entre sa démarche actuelle et la notion de recherche. La finalité de la résidence étant de favoriser le temps de création.

La résidence d'artiste reçoit le soutien du ministère de la Culture et de la Communication, DRAC Centre, du Conseil régional de la Région Centre-Val de Loire et du Conseil départemental de l'Indre.

ENVOI DES DOSSIERS

Les dossiers sont à envoyer par voie postale avant le 1^{er} septembre 2018 à l'adresse suivante :

École municipale des Beaux-Arts
Collège Marcel-Duchamp
10-12 place Ste-Hélène
36000 Châteauroux
Tél. 02 54 22 40 20
embac@ville-chateauroux.fr
embac.ville-chateauroux.fr

ÉCOLE MUNICIPALE DES BEAUX-ARTS DE CHÂTEAURoux



APPEL À CANDIDATURE

Résidence d'artiste 2018



Résidence David Magnou – dessin « Composite »



Résidence Maxime Thoreau - exposition « Shape Shoop Shapen » dans la galerie - 2016



Vue de l'atelier - résidence David Magnou - 2017

PRÉSENTATION DE LA RÉSIDENCE

L'école municipale des Beaux-Arts propose une résidence de recherche et d'expérimentation ouverte à toutes les disciplines artistiques. L'artiste est accueilli dans le contexte d'une école d'art, cela lui permet d'échanger autour de sa démarche avec les étudiants et les élèves, tout en disposant du temps nécessaire à une véritable résidence de création. Au cours de cette période, il aura trois mois pour travailler dans l'atelier alloué par la Ville en vue de préparer une exposition personnelle dans la galerie de l'école.

CONTEXTE

L'EMBAC est une structure municipale qui développe un projet d'éducation artistique à destination de divers publics (classe préparatoire aux écoles supérieures d'art, pratiques amateurs, scolaires) et qui soutient la création contemporaine par des expositions et des résidences d'artistes dans la galerie de l'école. La résidence d'artiste donne lieu à des rencontres avec les étudiants de la classe préparatoire et des élèves de certains ateliers de pratiques amateurs afin de leur permettre de découvrir le travail de création en cours et d'échanger avec l'artiste, sur des temps à définir.



Résidence David Magnou - exposition «composite» 2017

CONDITIONS D'ACCUEIL

L'atelier est au troisième étage de l'école au-dessus de la salle des élèves de la classe préparatoire (pas d'ascenseur). Le logement est situé dans une école élémentaire à proximité d'un grand parc paysager. Les conditions d'accueil se déclinent ainsi :

- un atelier de 100 m² situé dans l'école,
- un logement de 75 m²² situé à 10mn à pied de l'école,
- une aide à la production : 2 000 €,
- une bourse d'étude : 1 500 €,
- la prise en charge de tous les frais liés au vernissage de l'exposition (communication, vernissage...),
- l'accès au réseau wifi,
- l'artiste peut travailler dans l'atelier 7 jours sur 7,
- l'atelier et l'appartement mis à sa disposition devront être rendus dans l'état où il les a trouvés,
- l'artiste devra disposer de son matériel propre et pourra accéder à certains ateliers techniques en dehors des heures de cours sous réserve d'être autonome dans sa pratique (gravure / céramique / numérique / sculpture).

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra comporter :

- un CV,
- un texte de présentation du projet de résidence et de la démarche artistique,
- un dossier de travaux (support papier), DVD, CD pour image en mouvement ou performance.

(Les dossiers doivent impérativement parvenir par voie postale – les dossiers par internet ne seront pas étudiés).